

Spécial
**Contrat
d'apprentissage**



Chefs d'entreprises artisanales
simplifiez-vous la vie !



La CMA Isère reste votre interlocuteur
privilegié pour établir votre contrat
d'apprentissage :

- Définir le bon salaire
- Vérifier vos obligations légales
- Limiter les risques juridiques

**Accompagnement et assistance
tout au long du contrat
d'apprentissage**

Contactez la CMA Isère

04 76 70 82 09

contact@cma-isere.fr



Réforme de l'apprentissage

3 grands changements

au 1er janvier 2019

■ Aide unique

1ère année : 4 125 €

2ème année : 2 000 €

3ème année : 1 200 €

versée mensuellement

■ Période d'essai de 45 jours

■ Age d'entrée en apprentissage jusqu'à 29 ans révolus

Pour plus d'infos sur la réforme
contactez la CMA Isère

04 76 70 82 09

contact@cma-isere.fr